

Re: Projet de loi de finance 2019 – amendement N° I-CF695 - cor



✉ **Laurence ROSSIGNOL** <l.rossignol@senat.fr>

À Laurent Provot

[Réponse rapide](#) [Répondre à tous](#)

Bonsoir Monsieur,

Madame la Sénatrice a pris connaissance de votre message avec attention et vous remercie de l'avoir alertée à ce sujet.

Nous allons soumettre 2 amendements pour éviter aux accueillants familiaux les impacts négatifs de la suppression de l'article 35 bis CGI : une réécriture dudit article, et un complément à l'article 80 octies CGI.

Je reste à votre disposition pour toute question ou remarque.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Yseline FOURTIC

Collaboratrice parlementaire